

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Franche-Comté

**Décision n° 19278 du 16 décembre 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la région de gendarmerie de Franche-Comté**

NOR : INTJ1424361S

Le commandant de la région de gendarmerie de Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 18577 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424073S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> janvier 2015:

**Kurtzemann, Karine** Nigend : 191 897 Numéro de livret de solde : 8 050 232

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> janvier 2015:

**Baert, Isabelle** Nigend : 218 489 Numéro de livret de solde : 8 071 386

**Roux, Cédric** Nigend : 174 717 Numéro de livret de solde : 8 028 281

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 décembre 2014.

*Le colonel, commandant la région  
de gendarmerie de Franche-Comté,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale du Doubs,*  
F. FABRE